

GUIDE DU PRESCRIPTEUR HAD EN EHPAD



1- FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION EN HAD

1 Vérifier l'éligibilité du patient (*liste non exhaustive*) :

- Soins palliatifs
- Soins complexes
- Prise en charge de la douleur
- Traitements intraveineux

► **En cas de doute, appelez notre service Admissions**
ou consultez <https://adophad.has-sante.fr>

2 Procéder à la demande d'HAD :



Bloc prescription HAD
Disponible sur demande



www.assad-had.org
Espace Pro

3 Retourner votre demande de prise en charge à :

Dép. 37

admission37@assad-had.org
02 47 70 42 72
Fax : 02 47 70 42 49

Dép. 28

admission28@assad-had.org
02 45 40 04 71
Fax : 02 45 40 03 79

Dép.45

admission45@assad-had.org
02 45 40 04 79
Fax : 02 45 40 03 79

2- EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE PAR NOS SERVICES



PRÉ-ADMISSION

Evaluation au chevet du résident (ou par téléphone selon urgence) de l'ensemble des besoins (logistiques, matériels...) par l'infirmier(e) d'admission.



COMMISSION ADMISSION

Validation de la prise en charge par la Commission Admission de l'HAD
Elaboration du projet personnalisé de soins par le médecin coordonnateur avec l'équipe de l'HAD.



MISE EN PLACE HAD

Organisation des ressources humaines et matérielles nécessaires pour une prise en soin coordonnée de l'HAD au sein de l'EHPAD.

Lors de la visite d'évaluation, merci de fournir les documents suivants :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Carte d'identité | <input type="checkbox"/> Fiche de traitement en cours | <input type="checkbox"/> Bilans biologiques (derniers) |
| <input type="checkbox"/> Carte mutuelle | <input type="checkbox"/> Comptes-rendus médicaux | <input type="checkbox"/> DLU (Dossier Liaison Urgence) |
| <input type="checkbox"/> Carte Vitale | | |



ASSAD-HAD
L'humain au cœur de nos services



CONTINUITÉ DES SOINS
24h/24h - 7J/7
365 J / 365

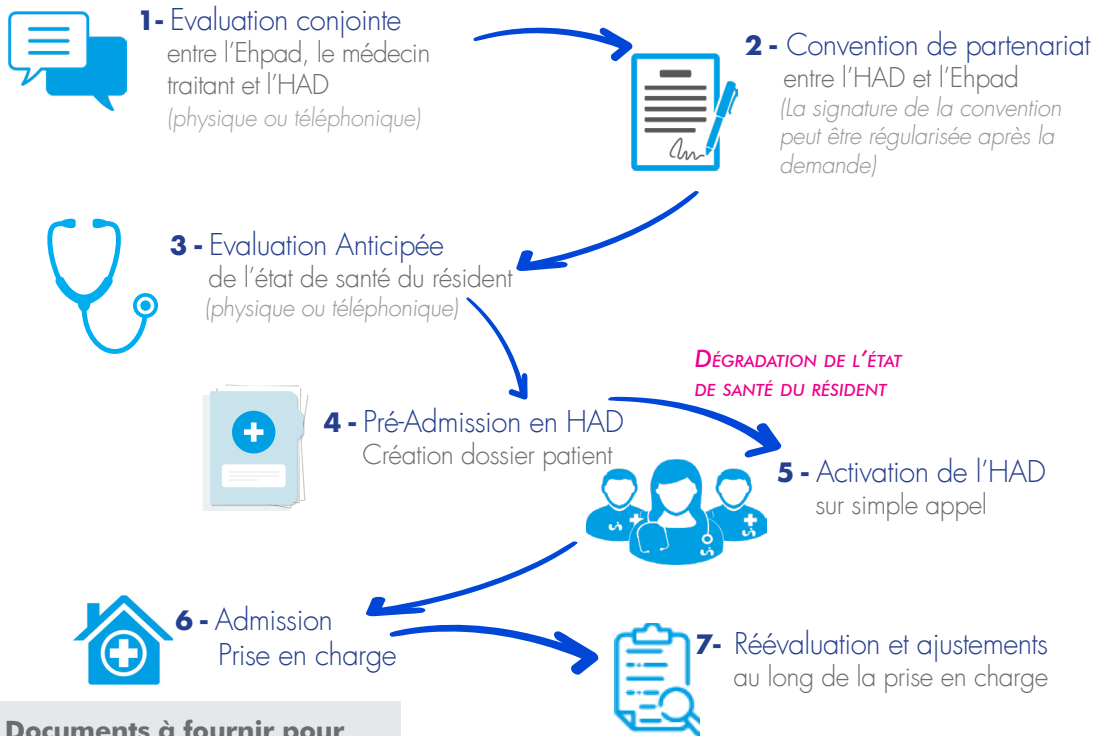
3- EVALUATION ANTICIPÉE & PRÉADMISSION EN HAD

Pour des résidents en Ehpad dont l'**état de santé est susceptible de se dégrader** à courte échéance et qui ont émis le **souhait de ne pas être transférés à l'hôpital**.

Pourquoi réaliser une évaluation anticipée ?

- ▶ Racourcir le délai d'intervention
- ▶ Eviter le transport des résidents
- ▶ Accompagner la fin de vie et soutenir le résident, sa famille et l'équipe de l'Ehpad

Comment l'évaluation anticipée se met en place ?



Documents à fournir pour l'évaluation anticipée :

- Dossier Liaison d'Urgence
- Carte d'identité
- Carte Vitale
- Carte mutuelle



Info service HAD
Pour tout renseignement,
contacter le service Admission !



ASSAD-HAD
L'humain au cœur de nos services

www.assad-had.org
Espace Pro